

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, etc.), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes.

ANGLETERRE. — Londres, 25 septembre.

On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 18 courant. Les opérations électorales n'étaient pas encore terminées, et l'on ne pouvait encore rien préciser sur leur résultat.

Des nouvelles du Brésil jusqu'au 10 août annoncent que les troupes du gouvernement avaient remporté plusieurs avantages sur les échelles de Rio-Grande.

M. O'Connell adresse une troisième lettre au peuple d'Irlande. « Le moment d'agir est venu. Le temps des concessions est passé. Personne ne veut nous secourir, ni travailler à assurer nos droits; on ne l'a même peut-être jamais voulu: il faut aujourd'hui ou nous courber bas sous la domination des orangistes, ou nous livrer à de salutaires efforts. L'Irlande s'est déjà levée une fois, une seule fois depuis l'union, et sa démarche a été couronnée de succès. Le même sort nous attend si nous adoptons les mêmes moyens. L'agitation, voilà notre unique moyen de succès, une agitation pacifique, légale, constitutionnelle. Mais il faut des efforts vigoureux et universels, des efforts bien combinés. »

Pour le moment, nous devons nous borner à réclamer les améliorations législatives suivantes:

- 1° Réforme de nos corporations municipales, égalité sous ce rapport avec l'Angleterre;
2° Extension de la franchise parlementaire à l'exemple de celle de l'Angleterre;
3° Liberté religieuse aussi grande qu'en Angleterre, afin que la nation irlandaise ne soit pas forcée de soutenir plus long-temps l'église d'une faible minorité du peuple irlandais;
4° Proportion égale dans la représentation de l'Irlande au Parlement.

Je vais vous démontrer que tout individu qui considère une de ces quatre réformes comme nécessaire peut se joindre à la lutte, lors même qu'il ne croirait pas que les quatre fussent nécessaires. Il serait étrange à la vérité qu'un Irlandais

ne comprit point l'avantage qu'il y a à solliciter et à obtenir ces quatre mesures. Néanmoins, j'ai combiné mon plan de manière à pouvoir y faire entrer même ceux qui n'en voudraient qu'une seule. Toutefois, je sais qu'une majorité écrasante du peuple Irlandais se prononcera pour les quatre réformes ci-dessus mentionnées.

Il se présente la question de savoir quel moyen il convient d'employer pour assurer à notre plan les chances les plus nombreuses de succès.

On nous a proposé de faire cause commune avec les radicaux anglais. J'avoue franchement que cette alliance ne me plairait nullement. J'espère que le jour viendra où les réformistes irlandais et anglais pourront se réunir franchement dans le but de travailler à des mesures utiles. En ce moment, les radicaux anglais n'ont ni plan, ni unité d'action, ils ne sont pas organisés en corps permanent. Un jour, ils tiennent de grands meetings, et le lendemain ils rentrent dans leur faiblesse individuelle; s'ils étaient nos alliés, nous ne saurions au besoin où les trouver. Ils n'ont point de chefs habiles ou influents. Leurs chefs n'agissent pas d'après un plan bien arrêté et ne suivent pas leurs idées. Si les radicaux avaient une association publique et permanente pour diriger leurs affaires, les hommes qui ont du savoir et de l'habileté politique se montreraient et acquerraient cet ascendant que donnent les vues d'utilité publique.

Les Irlandais ne peuvent avoir confiance dans les chefs radicaux. Que voulez-vous faire d'Oastler, qui taxe d'idolâtrie les catholiques irlandais?

Parmi les agitateurs irlandais les plus utiles, il y en a qui ne vont pas aussi loin que les radicaux. Ainsi je n'admets pas les parlements annuels et l'indemnité des députés. Il est impossible de savoir si les radicaux anglais ne se jetteront pas dans des procédés illégaux. Je ne consentirai jamais à associer la cause de l'Irlande à celle d'hommes dont nous ne pourrions surveiller la conduite.

On propose aussi au peuple irlandais de confier sa cause aux ministres de S. M. la reine, d'attendre les résultats de leurs intentions bienveillantes et notamment des efforts de l'administration irlandaise. On nous a conseillé de persévérer dans un système de patience et de longanimité qui nous a concilié le respect de l'Angleterre. Le conseil peut être loyal, je respecte même la source d'où il vient, mais je conteste qu'il soit politique. (SUIV.)

FRANCE. — Paris, le 25 septembre.

M. le comte Molé a eu hier soir une longue conférence avec M. l'ambassadeur d'Autriche. Une dépêche extraordinaire a été expédiée dans la soirée pour Vienne.

M. de Montebello a reçu l'ordre de quitter la Suisse aussitôt que la diète helvétique aura repoussé d'une manière définitive la demande de la France.

Les bruits du mouvement de troupes vers la frontière de la Suisse ont été répandus hier à la Bourse, et il paraît certain qu'ils n'étaient pas sans fondement. Car le 6^e régiment de ligne en garnison à Paris a reçu l'ordre de se préparer à partir le 27 de ce mois pour se rendre à Besançon. Le 7^e dragons, le 1^{er} lanciers, et le 4^e hussards doivent également partir avant la fin du mois.

Le ministre de Danemark et celui d'Angleterre ont eu ce matin une conférence au ministère des affaires étrangères. L'un et l'autre avaient été reçus hier en audience particulière par le roi. Il paraît que les dépêches de M. de St.-Priest annoncent des événements inévitables dans la situation politique de ce royaume. La Prusse paraît travailler à agiter les esprits et à mettre tout en question afin de faire intervenir sa bienveillante protection. Il paraît que la politique des cabinets de Londres et de Paris ne se laissera pas surprendre et que le second verra bientôt les forces combinées des deux nations veiller au maintien de l'indépendance du Danemark. (CORRESP.)

Le François I^{er}, arrivé hier dans notre port, a apporté au commerce une bien douloureuse nouvelle. La maison M. U. et C^e, l'une des plus fortes maisons de banque de Zivourne, a suspendu ses paiements. Cette faillite jointe à la suspension d'une maison secondaire, quelques jours auparavant, a jeté la perturbation sur les places de Livourne et de Gênes où toutes les opérations ont été immédiatement paralysées. (Sémaphore de Marseille du 21.)

Un horrible événement, auquel la malveillance ne paraît point étrangère, vient d'avoir lieu dans le passage de la Trinité. Un sieur R..., marchand brossier, est père d'une charmante petite fille à peine âgée de trois ans, qui par la gentillesse de ses manières s'était concilié au plus haut degré l'affection de tous ceux qui la connaissent.

Avant-hier, dans l'après-midi, la pauvre Adèle (c'est le nom de l'enfant), qui venait de jouer dans les environs avec quelques enfants de son âge, rentra tout en pleurs au logis

de la semaine. As-tu bien calculé tous ses sacrifices? Lui tenais-tu comptes de ses veilles prolongées, des privations qu'elle s'imposait, et surtout des moments d'angoisse qu'elle éprouvait lorsque Georges, l'interrogeant sur l'emploi de ton temps à l'atelier, tu balbutiais des paroles mentes, qu'elle essayait avec une voix tremblante, de couvrir d'un vernis de vraisemblance?

Mère! mère! disait Georges en secouant la tête d'un air d'incrédulité. René veut nous tromper, vous et moi, ou bien vous me trompez tous les deux.

Sais-tu bien ce que doit coûter à une mère le soupçon de mensonge que son fils fait peser sur elle? La tienne souffrit tout avec résignation; car elle espérait reconstruire dans ton cœur reconnaissant un refuge contre sa propre conscience.

La bien! René; ce cœur sur lequel elle était si fort en droit de compter, ce cœur lui fut fermé! Tu partis, ingrat! tu l'abandonnas, parce que, fatigué toi-même de ton oisiveté, il fallait que tu la retournasses dans les vices.

Si ton frère Georges n'eût pas été là pour rappeler à ta mère abandonnée qu'elle avait encore des enfants en ce monde, elle se serait vue seule après ton départ. Et depuis le jour de ta disparition, livré à la débâche, à cette vie de paresse active, où l'adresse au jeu sauve seule de la nécessité d'un crime, es-tu venu une seule fois demander aux voisins de ta mère comment elle supportait ton absence!

Quelqu'un t'a dit que, durant les premiers jours de ta fuite, la faible femme, doutant encore de ton ingratitude, allait religieusement interroger l'humide vitrage qui éclairait les cadavres rangés sur les dalles de la Morgue; et tu as souri! comme si c'était une plaisante chose que de torturer ainsi le cœur d'une mère! et tu n'as pas songé à la rassurer sur ton sort; car alors tu n'étais plus à toi et tu n'avais pas encore appartenu au remords; mais le torrent t'entraînait; mais tu jouais avec bonheur; les vagabonds t'admiraient, les plus forts te nommaient le plus brave, tu leur résistais dans la lutte, et tu tombais le dernier dans une orgie!

René, tu es plus qu'un mauvais sujet, tu fus un mauvais fils!

Tu n'as pas volé, dis-tu? et quel nom donneras-tu au larcin de cette part d'amour maternel que tu fis à tes frères? toi indigne! Tu n'as pas tué, dis-tu? mais pour te croire innocent d'un meurtre, tu ne sais donc pas que chaque faute dont un fils se rend coupable, abrège de quelques jours l'existence de sa mère? et la tienne se meurt! Oseras-tu, maintenant qu'elle est veuve de son mari et de ses frères, lui présenter à ses yeux? Que pourrais-tu lui dire aujourd'hui, toi qui n'as pas eu une consolation à lui donner quand le plus fatal événement la priva d'un seul coup de ses uniques soutiens dans ce monde: ton frère Georges et ton père?

A ce dernier reproche de sa conscience, René releva la tête comme pour répondre:

Du moins j'ai rempli mon devoir envers eux-là!

En effet, un jour, il y avait deux mois de cela, on avait aperçu René suivant de loin deux chars qui roulaient au champ du repos les corps brisés de deux ouvriers couvreur: Etienne et Georges Dugrand. Ils étaient tombés tous deux du même bâtiment, et tous deux aussi avaient été tués du même coup, presque sur la même place, le père, parce qu'il

Feuilleton.

SOUVENIRS D'UN ENFANT DU PEUPLE.

Au dernier étage d'une maison de la place Baudoyer, à Paris, il y a un long corridor noir, percé d'étroites mansardes qui servent d'abri à quelques-unes des pauvres familles de ce bruyant quartier.

Jamais, ou presque jamais, aucune voix humaine ne se fait entendre à l'étage supérieur de cette maison pendant les jours ouvrables, à moins que ce ne soit pour exhaler la plainte que les souffrances physiques arrachent à quelque laborieux travailleur, retenu malgré lui sur son grabat; ou bien encore, pour murmurer ces énergiques paroles du désespoir, que la misère provoque au temps de la morte saison des ateliers.

Un jour, vers l'heure du midi, un jeune homme de dix-neuf ou vingt ans, en costume d'ouvrier, les bras nus, le tablier de toile relevé et roulé autour de la ceinture, retenait son haleine, écoutait avec inquiétude, et marchait à pas discrets le long du corridor noir.

D'instinct en instinct, par un invincible sentiment de curiosité, qui le rendait pâle et le faisait trembler du frisson de la fièvre, le jeune ouvrier s'arrêtait devant la porte de l'une des mansardes, il avançait résolument la main vers la clé restée dans la serrure; mais son effort de courage ne pouvait aller plus loin; car à peine avait-il senti sous ses doigts le froid de l'anneau de fer, qu'il retirait vivement sa main et la laissait retomber sans avoir eu la force de faire tourner la clé.

Alors, clonant son oreille à cette porte, il essayait de saisir au passage quelques-unes des paroles prononcées sourdement par des voix différentes, auxquels les vagissements d'un tout petit enfant se mêlaient par intervalle.

L'ouvrier restait là, attentif et courbé devant la porte, et puis, à chaque mot qui arrivait jusqu'à lui, sa poitrine haletait comme soulevée par une agitation contre laquelle il éprouvait, mais en vain, toutes les forces de sa volonté. Pour maîtriser cette agitation, il se fermait la bouche avec le poing; de l'autre main, il se meurtrissait la poitrine sous ses doigts convulsivement crispés, croyant sans doute ralentir, par cette douloureuse pression, les battements trop précipités de son cœur; et, lorsqu'enfin il sentait que ses soupirs assez long-temps comprimés allaient faire explosion, l'écouteur s'éloignait rapidement, il gagnait la première marche où, appuyé sur la rampe vernouillée, il donnait un libre cours à la somme d'émotions qu'il avait silencieusement amassée.

Par dix fois il recommença ce manège; dix fois il revint de l'escalier à la mansarde avec la ferme résolution d'en franchir le seuil, et dix fois cette résolution se brisa devant la porte, bien qu'il n'eût qu'à la pousser légèrement pour l'ouvrir, tant elle était mal close.

Comme il venait encore s'asseoir sur l'escalier, le jeune homme, indigné de sa faiblesse, passa la main sur ses joues pour essuyer la trace de deux grosses larmes qui lui brulaient les yeux; alors se frappant le front, il se dit: Au fait, je n'ai ni tué, ni volé; de quoi suis-je donc coupable?

et dit à sa maman qu'elle éprouvait un grand *bobo* dans le ventre. Interrogée sur la cause de son mal, elle répondit qu'un monsieur élégamment vêtu s'était arrêté pendant quelques instants pour la regarder jouer, l'avait ensuite caressée et lui avait donné un petit gâteau qu'elle avait mangé et qu'elle avait trouvé bien mauvais; après quoi le beau monsieur, qui lui avait dit que c'était du bon *nanan*, s'était retiré en hâtant le pas. En achevant ce récit, la pauvre petite tomba au milieu de la boutique en proie à d'horribles convulsions. On manda aussitôt plusieurs hommes de l'art, mais leurs efforts furent impuissants; deux heures après, elle avait cessé de vivre.

Justement alarmée d'un pareil événement, l'autorité afin d'en approfondir le mystère, a ordonné l'autopsie du corps, et cette opération, exécutée par deux médecins commis par elle, a changé tous les doutes en une affreuse certitude. La présence d'arsenic dans les cavités de l'estomac n'a que trop démontré que l'innocente créature avait péri victime du plus lâche assassinat.

Une instruction judiciaire a été aussitôt commencée.
— On lit dans la *France méridionale* du 17 septembre : « Voici sur un horrible événement dont la commune de Confoulex (Tarn) vient d'être le théâtre, des détails dont nous pouvons garantir l'exactitude :

« Le 2 septembre Rieuvrhet, qui était depuis longtemps séparé de sa famille, parvint à s'emparer de deux de ses enfants, une fille de quinze ans et un garçon de dix ans. Il les enferma dans la maison. Le lendemain on ne voyait plus ces enfants, on ne les entendait plus; on craignait pour leurs jours. M. le sous-préfet de Gaillac, informé de ce fait par le lieutenant de gendarmerie, donna de nouveau les ordres les plus formels pour l'arrestation de ce malheureux aliéné. La brigade de gendarmerie de Rabastens se rendit sur les lieux pour opérer cette arrestation; mais les difficultés que l'on avait rencontrées jusque-là existaient encore plus grandes même, car Rieuvrhet avait pris de nouvelles précautions.

» Le soir, vers les huit heures, les parents des enfants, accompagnés de l'adjoint au maire et de quelques voisins, voulurent enfoncer les portes de la maison; aussitôt deux coups de pistolet furent dirigés contre eux; heureusement les amorces seules brûlèrent; effrayés, ils se retirèrent. Cependant, le lendemain, les enfants, aidés par les voisins qui leur fournirent une échelle, parvinrent à s'échapper par une fenêtre de derrière, pendant que leur père était occupé d'une fausse attaque dirigée sur le devant par les gendarmes.

» Ces enfants firent connaître que leur père les avait menacés plusieurs fois de les tuer; qu'il montrait la plus grande exaspération, et qu'il annonçait l'intention bien ferme de tuer tous ceux qu'il pourrait atteindre: ils ajoutèrent qu'il avait à sa disposition deux fusils et trois pistolets, des munitions considérables en poudre et en plomb, qu'il portait une hache à sa ceinture.

» Ses provisions étaient abondantes; il avait fait cuire, quelques jours avant de se barricader, environ un hectolitre de farine; il avait en outre du blé qu'il faisait cuire dans du vin dont il avait plusieurs pièces; un trou creusé dans la cave lui donnait de l'eau; enfin toutes les mesures étaient prises par lui pour soutenir un siège de plusieurs mois. La présence des gendarmes, l'enlèvement de ses enfants, mirent Rieuvrhet dans la plus grande exaspération; armé comme nous l'avons déjà dit, il proférait sans cesse des paroles de mort et d'incendie.

» Le 10, quatre gendarmes emportés par trop de zèle ou par l'impatience de voir ainsi cette affaire trainer en longueur, voulurent pénétrer dans le rez-de-chaussée de la maison; ils arrivèrent à la porte: un jeune ouvrier de Rabastens, qui s'était réuni à eux pour seconder leurs efforts, était déjà parvenu à briser à coups de hache un côté de la porte, lorsque, par l'ouverture qu'il venait de faire, il re-

venait d'être pris d'un subit étourdissement; le fils, parce qu'il avait voulu préserver le père de la terrible chute.

» Pendant la cérémonie de l'inhumation, René s'était tenu caché derrière une tombe. Aussitôt après le départ des compagnons qui formaient le cortège, il se montra au concierge et lui donna tout ce qu'il possédait d'argent ce jour-là, pour qu'une croix de bois marquât la place où l'on venait d'ensevelir un bon père et un bon fils. Enfin ce berceau, si habilement travaillé, qui, quelques jours après, protégeait la simple croix au pied de laquelle la veuve du couvreur était venue s'agenouiller, n'était-ce pas aussi l'ouvrage de René le vagabond? Il ne fallait rien moins que ce triste, mais bon souvenir, pour donner au coupable enfant la force de quitter encore une fois la place qu'il occupait sur l'escalier, et pour lui inspirer la pensée d'essayer de nouveau son courage.

« Il s'arrêta, frappé d'incertitude, et se mit à pleurer.
— Or, ce vagabond de René dit ce que vous savez, me dit l'ouvrier en interrompant tout-à-coup son récit, ce s'écrit d'enfant qui ne se sentait pas digne de voir mourir sa mère: c'était moi! oui, moi, mon brave jeune homme! Mais, vous le voyez, reprit-il, je voudrais continuer que cela me serait impossible à présent, le souvenir de la pauvre femme qui n'est plus me cause encore tant d'émotion que je sens la voix me manquer.

« Alors, s'adressant à un de ses trois voisins, il le pria de prendre la parole. Celui-ci acheva de vider son verre, et réclama de nous tous attention et silence.

« La mansarde où René avait tant de fois essayé de pénétrer, me dit l'autre, était si incomplètement meublée que trois visiteurs n'avaient pu y trouver deux chaises, et qu'un seul et même grabat servait à la fois de lit de douleur à une pauvre femme qui se mourait, et de berceau à son jeune enfant endormi.

« Cette profonde misère de la veuve du couvreur provenait, non-seulement d'une mauvaise année pour les ouvriers en bâtiment, mais encore des dépenses extraordinaires nécessitées par une longue maladie dont le père Dugrand relevait à peine, lorsque, voulant profiter de la reprise des travaux, il se mit imprudemment à l'ouvrage; c'est là ce qui amena le déplorable événement que nous savons. Georges avait eu le pressentiment de ce malheur, car il avait dit à son père en le voyant monter sur les toits :

— « Vous n'êtes pas raisonnable, père; votre pied n'est pas encore assez sûr, vos jambes sont faibles, votre tête ne vaut guère mieux que le reste, et un étourdissement a sitôt fait d'envoyer un homme dans la rue! »

« Etienne Dugrand ne voulut pas écouter les conseils de Georges. Ce qui le rendait si impatient de s'essayer au travail, c'était le désir qu'il avait de réparer les brèches faites au mobilier du ménage par sa convalescence prolongée, de plus, l'inquiétude que lui causait l'état de grossesse de Marie, sa femme. Après avoir successivement donné cinq fils à son époux et les avoir vu devenir grands garçons, on peut même dire qu'ils étaient maintenant des hommes. Marie Dugrand, parvenue à l'âge de quarante-cinq ans, ne soupçonnait guère que sa famille dût s'agrandir encore, lorsqu'elle s'aperçut qu'elle allait être mère pour la sixième fois. Vous comprenez maintenant d'où provenait l'effort de courage

cut un coup de fusil qui l'étendit raide mort. Ce malheureux jeune homme, orphelin, était l'unique soutien de plusieurs frères en bas-âge.

M. le préfet, qui se trouvait en ce moment en tournée dans l'arrondissement de Castres, arriva lui-même en toute hâte à Confoulex, le 12, à 7 heures du matin, pour aviser aux moyens de mettre un terme à cette déplorable affaire. Un nouveau détachement de vingt hommes avait été demandé à la compagnie de sous-officiers. Il fut reconnu qu'une attaque de vive force était impossible sans exposer la vie de plusieurs hommes.

« Cependant les actes de fureur de Rieuvrhet, ses menaces de mort et d'incendie, et surtout la mort du malheureux jeune homme tué le 10, avaient poussé les populations de Confoulex et de Rabastens au plus haut point d'irritation : on parlait déjà de se porter en masse et d'attaquer la maison Rieuvrhet. On ne peut douter que d'une attaque de ce genre, il n'eût résulté les plus graves malheurs. La troupe, forcée de bivouaquer par un temps très froid et de fournir de nombreux factionnaires, surtout pendant la nuit, était accablée de fatigue. Tout le pays environnant était dans la plus vive alarme. Il devenait enfin nécessaire d'en finir au plus tôt.

» M. le préfet fit sommer Rieuvrhet de se rendre, lui promettant qu'il ne lui serait rien fait, et le menaçant d'entrer chez lui de vive force, s'il ne déposait pas immédiatement ses armes. Ces sommations, plusieurs fois répétées, et par M. le préfet lui-même, n'obtinrent aucune réponse. Enfin on annonça à Rieuvrhet que s'il ne sortait de sa maison sans armes, on allait incendier la porte. Ces menaces furent encore sans résultat.

» Alors le bois fut apporté contre la porte (on pouvait s'approcher sans danger de la maison par les côtés où n'étaient point pratiqués d'ouvertures), et après de nouvelles sommations sans résultat, le feu fut mis. La porte s'enflamma en peu d'instants, mais le feu se communiqua rapidement aux nombreuses pièces de bois placées en dedans par Rieuvrhet pour la soutenir, de là à l'escalier, et enfin à la toiture.

» De nouvelles sommations étaient incessamment faites à Rieuvrhet, qui n'y répondit que par deux coups de feu dirigés sur M. le préfet et le lieutenant de gendarmerie qui se trouvaient à cinquante pas environ. Ils ne furent point atteints. Un instant après, on vit Rieuvrhet tenant un fusil à la main, s'élançant, au moyen d'une corde, de la fenêtre peu élevée du premier étage.

« A peine arrivé à terre, il se disposait à faire usage de son fusil, lorsqu'il fut atteint de deux coups de feu qui le renversèrent : une balle l'avait frappé à la cuisse, une autre à la figure. On le crut mort; mais un instant après il se releva, et son premier mouvement fut de chercher dans sa poche un pistolet qu'il y avait placé et dont heureusement on s'était déjà saisi.

« La population qui assistait à cette déplorable scène était tellement exaspérée, que la force armée eut beaucoup de peine à protéger le blessé contre ses violences. On éprouvait dans les environs un tel besoin d'être délivré de la présence de ce fou furieux, que sa force herculéenne rendait plus terrible encore, que ce furent les voisins de sa propre sœur qui fournirent les fagots nécessaires pour incendier la porte.

« Rieuvrhet succomba le lendemain à ses blessures. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Madrid, 18 septembre.

Une concession vient d'être faite à l'opinion libérale exaltée, le général Van Halen, brave militaire du reste, mais d'une opinion très-progressive, vient d'être nommé au commandement de l'armée du centre.

du brave couvreur. Il se remit donc à la besogne. Mais ce que Georges avait prévu arriva : la tête tourna au pauvre convalescent, et le bon fils, qui voulait garantir son père d'une chute mortelle, se fendit le crâne sur le pavé.

« Ainsi Marie Dugrand se trouva privée en même temps de ses uniques appuis; quant à ses autres enfants, la pauvre mère croyait ne jamais les revoir.

« Cependant, bien que séparés et par le caractère et par la distance, trois de quatre fils de la veuve : Hubert, Joseph et Valentin, apprirent l'horrible accident qui leur mettait un double deuil dans le cœur. Le même jour ils se rencontrèrent dans la mansarde de la place Bandoyer. C'était sept semaines environ après la mort d'Etienne et de Georges Dugrand, et deux jours après, la naissance de leur sœur. En se revoyant auprès de la mourante, ils se regardèrent tous trois sans se parler, comme des gens étrangers l'un à l'autre et qu'un accident a par hasard réunis sur le même point. Marie Dugrand, instruite par leur passé et soupçonnant bien que l'avenir ne les rendrait pas meilleurs l'un pour l'autre, les ayant fait approcher de son lit, leur dit :

« — Je meurs avec le regret de vous savoir désunis; je n'exige pas de vous que vous vous aimiez quand je n'y serai plus, je sais bien que cela vous est impossible, mais, au moins, ne vous nuisez pas trop l'un l'autre, mes enfants. Par respect pour ma mémoire, faites-vous le moins de mal que vous pourrez. Ah! si mon pauvre Georges vivait, dit-elle en se soulevant comme pour voir son enfant endormi, oui, s'il vivait; je n'aurais pas le chagrin de laisser seule en ce monde cette chère petite créature que le bon Dieu aurait bien dû ne pas me donner, lui qui savait que je devais mourir!

« Elle se reposa un moment de l'effort qu'il lui avait fallu faire pour prononcer ce peu de paroles; après quoi elle sortit du lit ses deux bras maigres, et qui étaient déjà de couleur terreuse.

« — Bon Dieu, s'écria-t-elle, s'ils voulaient s'aimer, comme je les bénirais!

« En ce moment, celui des trois spectateurs de cette scène de mort qui avait su retenir le mieux son émotion, regarda les deux autres, et les voyant pâlir, il se sentit honteux de sa force d'âme menteuse. Les larmes que ceux-ci laissaient franchement couler encouragèrent les siennes; il tendit les deux mains à ses frères; puis, par un de ces bons mouvements qui révèlent à l'homme sa dignité de créature sensible, ils se précipitèrent à genoux devant le lit de la mourante, et, une fois là, ils retrouvèrent spontanément dans leur mémoire assez de lambeaux d'une prière oubliée, pour mériter la bénédiction que la pauvre femme, hélas! ne pouvait plus leur donner.

« Cependant une faible leur éclaira pour un moment les yeux de la mourante; elle vit ses enfants dans l'attitude du désespoir, et, consolée, je veux le croire, par leurs regrets, Marie Dugrand passa sans agonie de ce monde, dont elle avait connu toutes les misères, dans un monde meilleur. L'enfant dormait toujours.

« Comme les trois fils, en relevant la tête vers le lit, virent que le visage de leur mère était livide, que ses yeux étaient creux et fixes, que sa bouche était sans haleine et sa poitrine muette, ils la jugèrent inspirée, et s'écrièrent :

Les dernières publications qui viennent d'être répandues à profusion dans la capitale ont jeté dans les esprits une certaine anxiété.

Alvarez Menendez et Ortiz de Velasco, conspirateurs carlistes ont été exécutés ce matin. On a pensé que leur supplice pourrait être, dans les circonstances actuelles, une bonne leçon pour les émeutiers.

Les entrevues de M. Safont avec le ministre des finances sont très-fréquentes. On croit que ce capitaliste voudrait enlever à la maison Rothschild les avantages qu'elle comptait tirer du traité non encore signé sur le vif argent.

BELGIQUE — Bruxelles, le 26 septembre.

M. Smits, directeur pour les affaires commerciales et industrielles au département de l'intérieur et des affaires étrangères, est de retour de Paris depuis avant-hier soir.

On nous assure qu'il apporte au gouvernement le traité de commerce et de navigation qu'il a heureusement négocié et conclu avec le gouvernement français en qualité de plénipotentiaire spécial du roi, conjointement avec M. le comte Le Hon.

M. Smits était accompagné de M. le chevalier de Rasse, attaché à la légation belge de Paris, porteur des dépêches.

— M. Magendie, célèbre professeur de Paris, est à Bruxelles depuis hier matin; dans la journée, il a visité l'hôpital militaire et plusieurs autres établissements; il était accompagné d'un professeur de l'Université libre. M. Magendie a partout trouvé matière à adresser des félicitations sur la bonne tenue et l'ordre.

Bruxelles, 26 septembre (trois heures). — La Bourse sans être très-animée, était mieux que la veille; on remarquait quelques demandes de valeurs indigènes. Aucune nouvelle politique en circulation. La baisse de la rente française est regardée comme la suite d'une peur ridicule, car le cabinet des Tuileries ne peut sérieusement vouloir déclarer la guerre à la Suisse pour un individu.

Fonds de l'État : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2, 5 p. c. 101 3/4, 4 p. c. 91 3/4 p. c. 75 1/4 p. Société Générale titres en nom fl. 838 P., Société de Mutualité 205 (16 1/2) A. 4166 25 (146 3/8) cours; Société Civile 1500 (150) A.; Sarslonchamps 4900 (190) A.; Chemin de fer de Cologne 970; Banque Foncière nouvelles obligations 1000 (100) A. L'actif espagnol n'a pas donné lieu à de grandes opérations, il a fait 7 1/16, mais on est resté 17 5/4 p. 5 1/8 A.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Les huiles étaient calmes; la graine de colza surannée assez recherchée, celle d'être mois voluée. Tournées demandées. Prix: huile de colza comptant et octobre fl. 66, novembre 67, décembre 67 1/4; huile de lin 54; tournées de colza fl. 94 à 95, de lin 125 à 124; graine de colza vieille fl. 15 3/4 à 16 1/4, d'été 12 à 15.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardois 17 3/4 15 (16 7/8).

LIÈGE, LE 27 SEPTEMBRE.

Les bottes aux lettres, établies dans les différents quartiers de la ville, ne sont régulièrement levées qu'une fois par jour. Encore cette opération n'a-t-elle lieu que vers les quatre heures de l'après-dînée. Cependant il y a trois dépôts de la poste, par jour, pour les grandes villes du royaume. Ne serait-il pas possible de faire lever les bottes autant de fois par jour qu'il y a de dépôts? Aujourd'hui un habitant de la partie la plus reculée d'Outre-Meuse, de Corommeuse, de Saint-Gilles ou de Sainte-Marguerite, est obligé, s'il désire qu'une lettre parvienne à sa destination le jour où elle est expédiée, de la faire porter, ou de venir lui-même, en ville, pour la déposer au bureau de la poste. C'est là, il faut l'avouer, un grand inconvénient. La ville n'est pas si vaste pour qu'il soit bien difficile d'organiser un service tel que les boîtes puissent être levées trois fois par jour. Il n'y aurait qu'à confier cette besogne à quelques facteurs qui demeurent dans le voisinage des lieux où se trouvent les boîtes, et qui, moyennant une modique rétribution, se chargeraient volontiers de faire parvenir

« — Morte! Notre mère est morte!
— Ma mère est morte! répéta une voix venue du dehors.
« La porte, violemment poussée, s'ouvrit avec fracas, et René, le visage bouleversé, les cheveux en désordre, fit trois pas dans la mansarde; mais il s'arrêta court devant le lit; on eût dit qu'une force supérieure venait de le cloquer là. Alors tout son corps trembla, ses dents claquèrent, ses lèvres s'ouvrirent sans qu'il put parler; enfin, un son rauque, criant dans sa gorge, ouvrit un passage à ses sanglots, et le jeune ouvrier put s'abandonner à l'énergie de sa douleur. Il roula au pied du lit de Marie en se tordant les bras.

« A l'arrivée soudaine de René, ses frères avaient été frappés de surprises; car plusieurs fois, depuis deux heures, ils s'étaient dit : Non, le vagabond ne viendra pas; il est trop bien occupé de ses plaisirs pour avoir le temps de venir voir mourir sa mère!

« D'abord, il y eut comme un cri de réprobation à son entrée; mais quand les trois orphelins virent leur frère dans un état de désespoir qui tenait presque de la folie, ils songèrent à le relever et à calmer sa violent agitation.

« Allons, allons, dit Hubert, un peu de calme et de raison, si c'est possible... Certainement nous venons de faire là une grande perte; mais, enfin, nous ne sommes plus des enfants, et l'homme doit avoir assez de force pour résister à de pareils coups.

« — Oui, l'homme répondit René, mais le fils!... Est-ce qu'on est jamais un homme pour sa mère!

« — Il est bien temps de gémir, reprit Joseph; ce n'est pas à présent qu'il fallait arriver : il y a deux heures que nous sommes là, nous!

« — Il y a six heures que j'y suis, moi! riposta encore René; oui, voilà six heures que je me cache; car je savais bien que je ne pouvais plus la revoir que morte; autrement elle m'eût chassé!

« — Et peut-être n'aurait-elle pas eu si grand tort, continua Joseph.

« — Est-ce que je vous dis que je ne suis pas coupable, répliqua l'ouvrier. Mais si j'ai le droit de me faire des reproches, je ne vous le donne pas, à vous autres!

« En disant cela, il toisa Joseph avec un regard furieux, comme au temps de leurs discordes de famille.

« — Eh oui, sacré! dit Valentin, en faisant résonner son sabre de dragon sur le carreau de la mansarde. René a raison; il a agi avec notre mère comme un gredin, c'est connu; mais personne ici n'a le droit de le lui dire!

Et il se plaça entre les deux frères, craignant peut-être que la querelle ne s'engageât violemment comme autrefois : image de cette fraternité de Cain, où les liens du sang ne sont qu'une barrière de moins entre deux ennemis.

Mais les paroles amères de Joseph n'avaient fait que glisser sur le cœur de René; toutes ses pensées étaient portées sur sa mère. Aussi, à peine se fut-il remis de son émotion, qu'il retourna s'agenouiller devant le lit.

« Vous savez déjà que Valentin était soldat. Il s'était engagé par dépit et continuait par goût le métier de dragon. Estimé de ses camarades, attendu qu'il ne bondait jamais contre un coup de sabre à donner ou à recevoir, Valentin possédait encore l'amitié de ses chefs, qui l'envoyaient

aux heures indiquées, toutes les lettres recueillies au bureau principal. Nous recommandons ces observations à M. le directeur de la poste, à qui nous devons déjà plusieurs améliorations dans ce service, et qui s'empresse, nous n'en doutons pas, d'appeler, sur cet objet, l'attention de l'autorité municipale.

Par arrêté royal du 5 septembre, le sieur Vissochers (Auguste), conseiller honoraire au conseil des mines, est chargé de la division des mines au ministère des travaux publics. Il conservera son titre et son rang de conseiller honoraire au conseil des mines, mais il s'abstiendra d'y siéger, aussi long-temps qu'il remplira au ministère les fonctions de chef du service des mines.

Un arrêté royal du 1er septembre inséré au MONITEUR de ce jour, porte :

Art. 1er. Il est institué une caisse de pensions et une caisse de secours dans l'intérêt du personnel des chemins de fer de l'état.

Ces institutions recevront leurs effets à partir du 1er octobre 1858.

Art. 2. La caisse des pensions est instituée pour les veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du chemin de fer ayant une nomination royale ou ministérielle, sans faire partie du corps des ponts et chaussées.

Les fonctionnaires et employés de l'administration centrale du département des travaux publics, qui n'appartiennent ni au corps des ponts et chaussées, ni à la marine de l'état, ni à l'administration des postes, participent aux charges et aux bénéfices de cette caisse, de la même manière que les fonctionnaires et employés du chemin de fer.

La caisse de secours est établie en faveur des ouvriers employés par l'administration dans les différents services du chemin de fer.

M. Kindt (J.), auquel M. le ministre de l'intérieur a confié récemment une mission industrielle en Angleterre, a été chargé d'en rapporter divers objets de manufacture pouvant être mis utilement sous les yeux de nos fabricans.

Ces objets formeront la base d'une collection de divers articles de l'industrie ouvrière étrangère, destinée à mettre les artisans et manufacturiers du pays à même de comparer ces articles avec leurs produits et de les imiter au besoin.

Ceux des objets présentés par les soins de M. Kindt seront exposés au musée de l'industrie nationale, à partir du 26 ou du 27 courant au plus tard; et, dès-lors, il sera loisible aux industriels du pays d'en prendre examen ou le dessin.

Les objets qui seront achetés ultérieurement seront pareillement exposés au même local; et ceux qui, parmi ces objets, intéresseront spécialement l'un ou l'autre des centres de fabrication du pays, y seront ensuite envoyés temporairement, pour y être soumis à l'inspection des fabricans ou artisans de ces localités. (MONITEUR.)

On écrit de Constantinople, le 29 août: Des nouvelles de Bagdad nous apprennent la déclaration de guerre de l'Angleterre contre la Perse. Les troupes anglaises se sont aussitôt mises en marche. Beaucoup de mécontens se sont joints à elle. L'armée s'est dirigée sur Sehiras. Quelques combats, dans lesquels les troupes persannes ont été dispersées, n'ont pu arrêter la marche des Anglais.

Quelques navires belges se sont déjà montrés dans notre port; les Turcs paraissent contents de se trouver en rapport avec ce peuple industrieux.

L'amiral Roussin a eu avant-hier une conférence de deux heures avec Chosrew-Pacha, président du conseil-d'état. On pense que l'objet de cette longue conférence a été le traité de commerce conclu dernièrement, et dont le vieux Chosrew paraît n'approuver nullement les bases.

Une certaine froideur règne depuis peu entre l'amiral Roussin et l'ambassadeur de Prusse; il ne s'agit cependant entr'eux que de questions personnelles.

régulièrement un mois sur deux à la salle de police, vu la docilité de son caractère.

Pour Hubert, grand et robuste garçon de vingt-sept ans, sa blouse de toile bleue qui recouvrait ses vêtements de velours; ses longues guêtres de peau qui, partant de la hauteur des genoux, descendant jusque sur ses gros souliers solidement diamantés de clous à la semelle; enfin, la halle de toile bise et le lourd bâton de corneuilier qu'il avait déposés derrière en entrant, indiquaient suffisamment sa profession de marchand forain.

Quant à Joseph, des dispositions heureuses pour l'étude l'avaient fait prendre en affection par un vieil avocat, rusé faiseur d'affaires, qui s'était chargé de son éducation. Joseph travaillait du matin au soir, et l'ancien du Palais, pour reconnaître son zèle, le nourrissait magrement et le gratifiait de temps en temps de vieux habits noirs, qui n'étaient ni à la mode du jour, ni à la taille du jeune client.

René se tenait toujours dans sa posture humiliée, appelant encore sa mère, qui ne devait plus répondre, quand un faible cri se fit entendre au pied du lit. Les quatre fils de Marie-Dugrand se regardèrent avec stupeur, comme si ce cri d'un enfant les eût rappelés à un souvenir effacé de leur mémoire.

Et notre sœur? dit René, car elle est aussi de la famille, celle-là. C'est vrai, murmurent les autres, nous sommes cinq orphelins ici!

— Que va-t-elle devenir reprit Hubert, au moins si la pauvre défunte laissait après elle une fille de notre âge, à-peu-près, elle pourrait servir de mère à l'enfant.

— Ou si Georges vivait, continua Valentin, il en prendrait soin, lui!

— Cependant, objecta Joseph, il faudrait pourvoir à son existence. — Sa mère y a pourvu, dit une femme âgée en entrant dans la mansarde.

— Les fils de Marie reconnurent Gervaise Perrot, leur vieille voisine d'autrefois, qui avait conservé des relations d'amitié avec la veuve du couvreur.

— Je le vois bien, dit Gervaise, arrêtant un regard douloureux sur le lit de la morte, j'arrive trop tard pour apprendre à la pauvre chère femme que sa commission sera bien faite; mais je n'ai reçu sa lettre que ce matin, et à mon âge, on ne va pas vite dans les rues. C'est égal, je ne quitterai pas la voisine sans l'avoir embrassée encore une fois.

— Vous avez une lettre de notre mère? dit René en se relevant avec précipitation; voyons-la!... Oh! je vous en prie, voyons-la.

Gervaise hochait la tête et haussa les épaules en signe de pitié; puis elle tira lentement, de dessous son mouchoir de cou, un papier soigneusement plié.

— Tenez, bon sujet! dit-elle d'un ton tristement moqueur, en présentant la lettre à René, voilà le testament de votre mère: soyez tranquille, vous n'y êtes pas oublié!

René baissa les yeux, pâlit et s'appuya sur le dos d'une chaise; car ses jambes ne le soutenaient plus.

— Lis donc, cela nous regarde tous, dit Hubert, voyant que René

La belle bibliothèque de feu M. H. Delmotte va être mise en vente, ce savant et infatigable bibliophile a passé toute sa vie à collecter une foule de livres et de manuscrits rares et précieux; le catalogue de cette belle bibliothèque dont nous annonçons la publication, est rédigé avec soin, et renferme toutes les indications désirables, quant aux éditions et à l'état matériel des volumes; nous avons surtout remarqué un nombre considérable d'éditions des Elzéviros, d'ouvrages sur l'histoire littéraire, la diplomatie, la paléographie, etc. Les amateurs de livres bizarres et curieux consulteront avec plaisir les divisions du catalogue intitulées: Facéties, nugae difficiles, chézoologie, éloges et dissertations singulières, Traité sur l'Amour, le Mariage, les Femmes, la Pornographie, Emblèmes-diverses, Apologues, Dialogues, Apophthegmes, Ana, etc. (Voir aux annonces.)

CORRESPONDANCE. — CONSERVATION DES MONUMENTS.

Liège, le 25 septembre 1858.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Je viens de faire une excursion sur la rive droite de la Meuse. Je me suis particulièrement arrêté à Fauquemont, où j'ai visité les belles ruines du château de Walram, dont l'histoire chevaleresque mériterait de fixer l'attention spéciale de nos savans amateurs des chroniques du moyen-âge. En descendant de la colline, connue par ce château-fort, qui fut inexpugnable tant qu'on ne connut pas l'usage des armes à feu, je passai devant la modeste église du bourg, autrefois ville et siège d'une cour d'appel et d'une cour féodale. Je me rappelai que ce petit temple recelait une pierre tumulaire fort intéressante, et quoique je l'eusse déjà vue quelque fois, je ne pus résister au désir d'aller la visiter encore. Grand fut ma surprise en voyant que le pavé de l'église avait été entièrement renouvelé. L'antique monument qui comptait un siècle et demi avait cédé sa place à de petites dalles bleues bien carrées. Le dernier soubassement du dernier grand bailli catholique du pays, avant la domination protestante des Etats-Généraux, avait été effacé par la parcimonie mal entendue de la fabrique. Comment, me disais-je, est-il possible que le bourgmestre, et surtout le commissaire de district qui réside à Fauquemont, n'aient pas cherché à conserver cette belle pierre? Je m'adressai à un habitant que le hasard me fit rencontrer à la porte de l'église afin d'obtenir quelques renseignements, et j'appris que la pierre avait été brisée, et qu'on en avait employé les débris à des réparations au clocher ou au cimetière! On sera curieux peut-être de savoir quel est ce monument dont la destruction me causa tant de peine.

Le pays et la ville de Fauquemont furent jadis le berceau de plusieurs familles qui acquirent une grande illustration dans la robe ou dans les armes. Une de ces familles, celle des barons de Meer, a continué, jusqu'à ce jour, à jouer un rôle distingué. Un de ses membres, Vice-Roi de Navarre, combat, avec succès, pour la cause constitutionnelle en Espagne; tandis qu'un autre, M. de Meer de Moorsel, marque parmi nos sénateurs. Au siècle passé, Frédéric Victor de Meer soutint un grand procès devant le conseil souverain de Gueldre, au sujet de la terre de Dallenbroek, qu'il prétendait en sa qualité de duc de Gueldre, ne pas relever du souverain. Une ancienne contestation entre les ducs de Juliers et de Gueldre, relativement à cette terre, avait favorisé l'émancipation des seigneurs. Cependant Frédéric Victor fut obligé de reconnaître la suprématie de la puissante maison d'Autriche. Ce haut personnage était petit fils de Wauthier de Meer et de la dame Vandenstein. Wauthier administra, pendant plusieurs années, le pays de Fauquemont, en qualité de Haut-Drossaerd. C'était un seigneur riche et puissant et qui possédait de vastes propriétés dans le pays. Son fils Regnier fut un des dignitaires du chapitre de St-Servais à Maestricht, le plus considérable de notre évêché, après celui de St-Lambert à Liège. C'est ce Wauthier qui avait été enterré dans l'église de Fauquemont, où ses enfans avaient fait construire un grand caveau.

La pierre tumulaire, monument de leur piété filiale, offrait, outre les armes des De Meer et celles de leur mère, une longue inscription, mentionnant les dignités dont leur auteur avait été successivement revêtu, et qui, entre autres, y était intitulé: Patria falcobergensis satrapa. L'inscription et les armes étaient entourées d'une large bordure, présentant les blasons de toutes les maisons alliées à celle de De Meer. C'étaient là des renseignemens héraldiques et généalogiques fort intéressans pour un grand nombre de familles, et qui, peut-être, auraient pu répandre de la lumière sur quelques points de l'histoire de la province de Limbourg. Indépendamment des souvenirs historiques qui s'y rattachaient, cette pierre servait d'ornement à l'église. Elle occupait une partie notable de la grande nef.

On est péniblement affecté quand on voit détruire un pareil monument dans un temple catholique. Le catholicisme qui vit de grands souvenirs, qui paraît s'être imposé la mission de conserver toutes les traditions respectables, et qui de tout temps a sanctifié les tombeaux, ne devrait pas permettre la destruction de monuments par lesquels nos pères ont placé sous le même abri le culte des aïeux et celui du Dieu qui les a reçus dans son sein.

Plusieurs églises du Limbourg, entre autres, celles du Vieux Jonc et de Beek renferment encore des pierres tumulaires qui méritent d'être conservées. L'église de St-Nicolas à Maestricht contenait des monuments semblables; mais ils ont été également détruits, ou dispersés, par la dé-

froissai involontairement la lettre et la tenait appuyée sur ses lèvres.

Enfin, il la délia, cette lettre, et tandis que ses frères se rapprochaient de lui, pour suivre des yeux la lecture qu'il essayait de faire à haute voix, la vieille voisine s'étant avancée vers le lit, posa d'abord religieusement ses lèvres sur le front glacé de la morte, et la considéra avec attendrissement; puis elle mit ses lunettes, s'approcha de l'enfant, la prit dans ses bras et murmura:

« Quel dommage de porter une si belle petite fille à l'hospice !.. Mais c'est un meurtre ! »

— A l'hospice ! s'écria Valentin, et qui a dit cela ?

— Lisez ! lisez ! répondit Catherine, si vous ne me croyez pas ; vous verrez bien que c'est la dernière intention de la voisine.

Les frères se rapprochèrent encore, et, comme les larmes qui roulaient dans les yeux de René lui troublaient la vue, et faisaient trembler sa voix, il remit la lettre entre les mains de Joseph; celui-ci, qui se flattait d'être, plus que les autres, maître de ses émotions, lut assez peu distinctement ce qui suit :

« Ma bonne vieille voisine,

« Dieu m'appelle à lui dans un bien cruel moment; il m'a repris mon Georges, sans doute pour le récompenser de ses mérites: mais il me force à laisser sur la terre des frères en désaccord, et une orpheline sans appui !

« Si l'y avait entre mes fils le plus faible lien d'amitié, je leur dirais: Voilà votre sœur ! je vous la confie, prenez-en bien soin, et ma bénédiction vous suivra partout. Mais je sais qu'avec eux ma fille serait malheureuse, aussi je ne la leur donne pas.

« Quand je ne serai plus, vous viendrez prendre l'enfant, l'unique de tous les miens qui sentira un jour le regret de ma perte, parce qu'elle seule a encore besoin de mes soins. Vous l'envelopperez bien dans mon grand châle de deuil, et vous la porterez à l'hospice des orphelins. La charité publique lui tiendra lieu de mère; mais elle ne la remplacera pas !... Est-ce possible autrement ? Ils en ont tant à aimer là-bas... Et moi je n'avais plus qu'elle !

« Si, un jour à venir, quelqu'un de ses frères a la bonne pensée de faire quelque chose pour elle, qu'il le fasse, mon cœur l'en remercie d'avance. Adieu, voisine ! je n'ai pas la force d'en écrire plus long... Je souffre bien, allez, de mourir seule, comme une abandonnée !... Si vous rencontrez mes enfans quelque part, ou s'ils s'informent de moi, tâchez de leur faire savoir que je ne suis pas morte sans les bénir ; dites à René que je lui pardonne. »

« La lecture de cette sainte lettre fut suivie d'un long moment de silence. Chacun des frères voulait parler, et pas un d'eux ne trouvait la force de prononcer le premier mot. Ils étudiaient mutuellement leurs pensées dans leurs yeux; mais, encore incertains l'un l'autre de ce qui se passait dans leurs âmes, ils restaient muets et pensifs, et ne croyaient pas s'être devinés, alors que, pour la première fois cependant, ils s'entendaient vraiment bien.

« Gervaise Perrot, non moins émue que les fils de Marie, pencha la petite fille vers sa mère en lui disant :

« — Tiens, pauvre cher ange, regarde-la bien pour la dernière fois... C'est la mère, vois-tu, la mère qui te manque dès aujourd'hui, et qui

molition de cette église. Notre gouvernement, en ce qui concerne spécialement la Belgique, ne pourrait-il pas prendre quelques mesures pour recueillir le souvenir de ces nobles débris qui est peut-être sur le point de se perdre à jamais ?

Agrééz. X
THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.
Dimanche 30 septembre 1858. Ouverture de l'année théâtrale.
Les personnes qui ont droit à des entrées sont priées de se présenter au bureau de l'administration pour vérifier leurs titres.

ANNONCES.

160.000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.



A VENDRE UN CHEVAL de haute taille, propre à la selle et à la voiture, rue Table de Pierre, n° 2. 1551

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, N° 778. 1298

A VENDRE UNE FORTE PARTIE DE VIN du Pays des années 1835, 1836 et 1837. S'adresser à l'Abbaye de Flone.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

ON DEMANDE une BONNE CUISINIÈRE et une FILLE DE QUARTIER pour un château à proximité de Liège. S'adresser rue Base-Sauvinière, n° 799.

INSTITUT D'ÉDUCATION,

ÉTABLI A LIÈGE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL N° 515,

SOUS LA DIRECTION DE

M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à l'industrie et à la science commerciale dans toute son étendue.

LES COURS RECOMMENCERONT LE 3 OCTOBRE, immédiatement après la messe du St-Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques.

INSTITUT DES DELLES. DURANT.

LES TRAVAUX SCOLAIRES RECOMMENCERONT LE 6 OCTOBRE.

Un cours élémentaire destiné aux très-jeunes enfans, et qui comprendra la lecture, l'écriture, le calcul de tête et de chiffres d'après Pestalozzi, ne commencera que le 15 octobre. Ce cours ne nécessite que trois mois et coûte 10 frs. une fois payés. NOTA. Les élèves qui ne seront pas parvenues aux résultats dans l'espace de trois mois seront continuées sans nouveaux frais de la part des parens.

Pour plus amples informations, s'adresser rue de l'Université, n° 18. 1542

SALLE DE VENTES.

RUE VELBRUCK.

A VENDRE 1450 BOUTEILLES, VIN DE BORDEAUX 1851 à f. 1, bouteille comprise. 1296

te manquera toujours. Bien sûr que tu ne me souriras pas comme tu fais maintenant, si tu pouvais comprendre tout ce que tu perds... Allons, baisse-la, dis-lui adieu, car tu ne dois plus la revoir !

« La voix de Gervaise cessa de se faire entendre; mais chacune de ses paroles vibrât, ainsi qu'un murmure de la conscience, dans le cœur des frères silencieux. Enfin René parla.

« — Non, non, dit-il, ma sœur n'ira pas à l'hôpital !

« Hubert, Joseph et Valentin se regardèrent et tressaillèrent. Gervaise, qui, dans ce moment, enveloppait l'enfant dans le châle de deuil, s'arrêta, miette d'étonnement.

« — Mère, continua René en s'avancant vers le lit; mère ! tu ne peux plus m'entendre; mais je te jure, ô toi qui es est maintenant devant Dieu, d'aimer ma sœur comme tu méritais d'être aimée, de la protéger comme tu me protégeas toi-même. Tout ce que je te dois, je lui paierai; je ne fus qu'un ingrat envers toi; je te serai reconnaissant en elle. J'ai crainé le travail, j'allois chercher, j'ai aimé le jeu, la débauche, je les fuirai. J'ai un état, il ne me manquera qu'une occasion pour avoir du courage. J'en aurai ! On disait partout: René ne sera jamais qu'un vagabond ! je prouverai qu'il y a en moi l'étoffe d'un honnête homme, et puisque tu m'a pardonné d'avance; je te promets ici de mériter mon pardon.

« — Bien parlé ! dit Valentin, eh ! oui, très-bien parlé, continua-t-il en toisant Joseph et son frère le porte-balle, qui s'interrogeaient encore du regard. La paie du soldat n'est pas forte, ajouta le dragon; mais on peut monter en grade, et j'y monterai, tonnerre du diable ! rien que pour payer ma part de la bonne action de René.

« — Ah ! ça, croyez vous tous les deux valoir mieux que moi ? reprit-je enfin; moi qui vous parle, car Hubert le porte-balle, c'est moi, mon ami. Alors, mettant toute fausse honte et tout lâche calcul de côté; je continuai: Si vous êtes flattés d'avoir l'enfant à vous seuls, je vous prouverai bien que je suis de la famille aussi... Oui, petite sœur, dis-je, en la prenant dans mes bras, je ne veux pas que tu leur doives tout et à moi rien; puisque la mère ne nous laisse que toi, il me faut ma part de l'héritage... S'il y a de mauvaises chances dans le commerce, il y a de bonnes veines aussi, et, je t'en réponds; tu ne connaîtras pas les unes et tu profiteras des autres.

« Joseph lui-même, entraîné par l'émotion générale, s'écria :

« — Je me joindrai à eux trois pour l'élever, pour te protéger, afin qu'il ne soit pas dit que des frères ont abandonné leur sœur, et qu'avec une famille elle a pu être orpheline !

« — Au nom de votre mère, ici présente, nous dit Gervaise Perrot, en soulevant le coin du drap qui nous cachait le visage tranquille de la morte, au nom de la voisine Dugrand, je vous renouvelle sa bénédiction; car vous êtes de dignes enfans; car vous êtes frères enfin !

« Cédant au mouvement d'attendrissement qui venait de s'emparer d'elle, la bonne vieille nous embrassa tous quatre, et parvint si bien à nous rapprocher que nous nous trouvâmes presque involontairement dans les bras l'un de l'autre, étonnés de sentir pour la première fois combien l'union est une douce chose.

M. MICHEL MASSON.

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS;

SAVOIR :

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc.; plus un Arbre d'usine, ayant 52 pieds de long sur 24 pouces d'équarrissage. — AU COMPTANT.

EN CHARGE A ANVERS, chez M. H. SERIGIERS.

POUR NEW-YORK.



LE BEAU NAVIRE AMÉRICAIN PAOLI, capitaine Raingaud, pour partir sous engagement le 10 octobre.

POUR RIO-JANEIRO.



LE NAVIRE HAMBOURGEOIS HAMBURG, capitaine Huisman, départ 20 octobre.

POUR SMYRNE ET CONSTANTINOPLE.



LE NAVIRE AUTRICHIEN FALCONE, capitaine Vucassovich, pour partir le 25 octobre.

S'adresser pour plus amples informations, à M. H. SERIGIERS, affréteur desdits navires. 1554

A VENDRE,

BELLE MAISON

A ÉQUIPAGE, PORTANT LE N. 94,

Située au Quai de la Sauvenière, à Liège, consistant au rez-de-chaussée en 5 grands salons, cuisine, lavoir, buanderie, remise pour deux voitures, écuries pour 8 chevaux, très-grandes cours et belles caves au-dessous, 17 pièces aux étages, dont 14, ainsi que les 5 salons du rez-de-chaussée ont des cheminées en marbres, vastes et beaux greniers.

Cette MAISON récemment construite et jouissant d'une des plus belles vues du Quai de la Sauvenière, se trouve en face de la nouvelle percée qui est arrêtée sur la place St-Jean, et dont le prolongement s'étendra jusques sur la place du Spectacle.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

On peut la voir tous les jours. S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE, à M. BIAR, place devant St-Paul, à Liège. 1544

LUNDI 1^{er} OCTOBRE 1858, à 2 heures, Chez le sieur DEBRASSINE, près de l'Eglise, à Seraing,

IL SERA VENDU

Par le notaire HOUBAER, 1^o une PIÈCE de TERRE d'un bonnier, sise en lieu dit Haute-Loustriche, à Flémalle-Grande, tenant aux enfans Lafontaine, E. Elias, Jeunehomme et au chemin; 2^o une autre de deux bonniers quinze verges grandes, située au lieu dit Grands-Trixhes, tenant à M. le conseiller Frankinet, aux enfans Delhasse et Gillet; 3^o une autre de trois verges grandes quinze petites, située audit Flémalle-Grande, tenant à Burthon et des chemins; 4^o une autre sise en lieu dit Pennes-des-Monts, commune de Mons, contenant cinq verges grandes, tenant audit M. Frankinet, aux enfans Elias et à des chemins; 5^o et une PRAIRIE, sise en lieu dit Goha, à Flémalle-Haute, contenant 15 verges gr. 14 petites, tenant à Hasoppe, Goes et à la veuve Hiar. — La VENTE présente toute sécurité. S'adresser audit notaire HOUBAER, à Seraing. 1516

VENTE DE

BATEAUX ET AGRES.

MARDI, 2 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, Le notaire BIAR vendra au Pont-Maghin, à Liège,

trois bateaux

En très-bon état, dont un de 50 tonneaux, un de 35 et un de 19, et quantité d'AGRES, consistant en voiles, dont un grand dit Seick, cordages, rebes, ancres, fères, hantaux et autres objets. On peut voir la plupart de ces agrès chez M. Gavage, au Pont-Maghin.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

On se réunira chez BENOIT LAFLEUR. 1299

LE PREMIER OCTOBRE 1858, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par maître BOULANGER, notaire à la résidence de Liège, en son étude, rue Hors-Château, n^o 56 ci-devant n^o 448, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES.

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

Et qui sont libres de toutes charges. SAVOIR : PREMIER LOT.

UNE MAISON DE COMMERCE, sise à Liège, rue devant l'église St.-Antoine, portant actuellement le n^o 24.

DEUXIÈME LOT.

UNE MAISON composée de plusieurs pièces, dont une partie avec grand jardin, entouré de mur, était occupée en maison de campagne, et l'autre partie également avec grand jardin est à louage, par un particulier, dont le bail, doit cesser le premier mars prochain, et encore une pièce de terre au bout du jardin, par laquelle on communique à la meuse et aux belles prairies dites de Marexhe, procurant le coup d'œil et la promenade la plus agréable.

Lequel immeuble est situé en Hayeneux, commune de Herstal, à une portée de fusil de la promenade du quai Sa int-Léonard.

Il pourrait être rendu en entier et à très peu de frais en une bonne et suffisante maison de campagne, même pour une personne à équipage, y ayant une porte charrière au chemin.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres de propriété, en l'étude dudit notaire. 1285

LUNDI 15 OCTOBRE 1858, 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ, en l'étude et par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

1^{er} lot.

UNE HOUBLONNIÈRE, située à Liège, en Cornillon, contenant deux verges grandes cinq petites, joignant du levant à la veuve André Declaye, du midi aux hospices de Liège, du couchant à Laurent Donnay, du nord à la veuve Lambert Declaye.

2^{me} lot.

UNE PIÈCE DE COTILLAGE, située en Neuville à Bressoux, commune de Grivegnée, contenant trois verges grandes, joignant du levant à Jos. Declaye, du midi à Nicolas Clément, du couchant à Lesuisse et du nord à Rassenfosse.

3^{me} lot.

UNE PIÈCE DE HOUBLONNIÈRE, située à Bressoux, commune de Grivegnée, derrière Bovy, contenant trois verges grandes, tenant du levant à Nicolas Laurenty, du midi à Jean Heptia, du couchant à Joseph Pirnay et au chemin.

4^{me} lot.

UN PRÉ, situé à la Barche, commune de Grivegnée, contenant 5 verges grandes, joignant du levant à la veuve André Declaye, du midi au même, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barbox.

5^{me} lot.

UN PRÉ, situé au même lieu, contenant six verges grandes, joignant du levant à Léonard Colard, du midi à Guillaume Henvard, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barbox.

6^{me} lot.

UN PRÉ, situé à la Haute Droixhe, commune de Grivegnée, joignant du couchant à M. Lemarié, du midi aux enfans Havart, du couchant à la veuve Renson et au chemin de Jupille.

7^{me} lot.

UN PRÉ, situé en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant une verge et demie, tenant du levant aux hospices de Liège, du midi à Lambert Paulus, du couchant à Fraikin et du nord au même.

8^{me} lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant 4 verges grandes, joignant du levant aux héritiers de Mme. Libert, du couchant à Fraikin, du nord à la veuve Joseph Declaye.

S'adresser pour connaître les conditions à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 1544

AVIS IMPORTANT.

L'ADJUDICATION PRÉPARATOIRE DU SUPERBE

DOMAINE DE SOY,

Appartenant à Mme. la baronne de CASSAL et ses enfans, situé au canton d'EREZÉE, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, contenant en totalité 525 hectares 59 ares 52 centiares, ayant eu lieu le 24 septembre 1858, en l'étude du notaire PÉTHIAN, à Marche, moyennant la somme de 241 mille francs; On fait savoir que l'adjudication définitive de ce Domaine aura lieu en l'étude du même notaire, JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin, sur cette offre et celles résultant des surenchères qui pourront être faites pour tout amateur jusqu'au jour fixé pour cette adjudication définitive.

S'adresser audit notaire PÉTHIAN, pour tous renseignements. 1555

VILLE DE MONS.

VENTE DE LIVRES,

Provenant de la bibliothèque de M. H. DELMOTTE, en son vivant bibliothécaire de la ville de Mons et archiviste du Hainaut.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, et jours suivans,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BAUDELET, à la résidence de Mons,

A LA VENTE PUBLIQUE

DE LA

Belle Bibliothèque

de feu M. H. DELMOTTE,

Consistant en ouvrages rares et précieux de bibliographie, d'histoire, belles lettres, etc., et de plusieurs tableaux, dessins et plans.

La belle collection de portraits de M. DELMOTTE, comprenant environ 15,000 portraits tant anciens que moderne, est également à vendre.

Les amateurs pourront en prendre inspection pendant la vente de la bibliothèque.

La vente aura lieu sous la direction de M. LEROUX, libraire, à l'hôtel-de-ville de Mons, salle St.-Georges.

Le catalogue se vend chez Em. HUYAIS, chez LEROUX, à Mons, et chez les principaux libraires du royaume, 1 fr. 1553

BOURSES.

PARIS, LE 25 SEPTEMBRE.

Table with 2 columns: Instrument name and price. Includes items like Trois p. c., Quatre p. c., Cinq p. c., etc.

LONDRES, LE 25 SEPTEMBRE.

Table with 2 columns: Instrument name and price. Includes items like 3 1/2 consolidés, BELGE, etc.

AMSTERDAM, LE 25 SEPTEMBRE.

Table with 2 columns: Instrument name and price. Includes items like HOLL. Dette activ., Dito 2 1/2, etc.

ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE.

Table with 2 columns: Instrument name and price. Includes items like ANVERS. Det. act., Det. diff., etc.

CHANGES.

Table with 2 columns: Location and exchange rate. Includes items like Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, etc.

BRUXELLES, LE 26 SEPTEMBRE.

Table with 2 columns: Instrument name and price. Includes items like Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, etc.

Imprimerie de J.-Bie Nossent, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.